

FOIRE AUX QUESTIONS : RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « PATRIMOINES EN POÉSIE »

✓ **Qui peut participer ?**

Les enfants de 8 à 12 ans (les enfants fêtant leur 13^e anniversaire entre le 19 septembre et le 11 décembre 2026 sont également admis).

Dans le cadre d'un atelier scolaire du CE2 à la classe de 5^{ème}, les enfants ne rentrant pas dans la fourchette d'âge, dans le cas d'un saut de classe ou d'un redoublement, peuvent participer. Pour les Instituts médico-éducatifs et les classes ULIS, les enfants peuvent participer jusqu'à l'âge de 16 ans.

✓ **Quelles sont les modalités de participation ?**

- Le poème doit être rédigé par l'enfant en français
- Le poème doit être en lien avec un monument ou une œuvre (objet, sculpture, peinture...) du patrimoine culturel situé en Île-de-France. Il peut s'agir aussi bien du « petit patrimoine » que du « grand patrimoine ».
- L'enfant (si création dans le cadre familial) ou l'encadrant (si création en atelier) doit s'inscrire en ligne sur le lien communiqué sur le site officiel du concours (www.iledefrance.fr/pep). Il doit également envoyer un courrier contenant le poème rédigé.
- Une illustration ou autre mise en forme artistique est conseillée. Si la forme du poème est enregistrée sur CD ou fichier numérique mp3, mp4 (mise en musique, création vidéo...), le CD ou les fichiers doivent s'accompagner du texte rédigé.
- Pour une participation dans le cadre familial, doivent être indiqués dans ce courrier : le nom de l'enfant, son prénom et l'adresse courriel d'un des deux parents.
- Pour une participation dans le cadre d'un atelier, doivent être indiqués dans ce courrier : le nom de l'encadrant, son prénom, le nom de l'institution et une adresse courriel. Au dos de chaque poème doivent être indiqués : les noms et prénoms de chaque participant et leur date de naissance.
- Les poèmes doivent être envoyés avant le 11 décembre 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :
Région Île-de-France - Service Patrimoines et Inventaire - « Patrimoines en poésie » -
2 rue Simone Veil – 93400 Saint Ouen.
Dans le cas de fichiers audio ou vidéo, ils peuvent être envoyés par voie postale sur CD ou par mail au format mp3, mp4 (contact@patrimoines-en-poesie.fr), en précisant les prénom, nom et adresse de l'enfant.

✓ **Qui siègera au jury ?**

Le jury est composé de professionnels de la culture et de l'éducation et sélectionnera les 12 plus beaux poèmes.

✓ **Quels sont les critères d'évaluation du jury ?**

- le style rédactionnel
- l'originalité du traitement (description, émotion, mise en perspective historique, mise en perspective dans un lieu, mise en perspective dans une collection)
- l'originalité du thème (choix du type de patrimoine)
- la mise en forme (arts plastiques : dessin, peinture, sculpture ; mise en musique ou création vidéo...)

✓ **Quels sont les prix des lauréats ?**

Des chèques culture, des abonnements à des revues...

✓ **Combien de prix seront remis ?**

12 prix au total seront remis. Ces prix sont répartis au sein de deux catégories distinctes :

- en **individuel dans le cadre familial**, niveau 8-10 ans ou 11-12 ans
- en **individuel dans le cadre d'un atelier**, niveau 8-10 ans et 11-12 ans

✓ **Comment seront remis les lots aux gagnants ?**

Les lots seront remis lors de la remise des prix en mars. En cas d'absence d'un lauréat à la remise des prix, il lui sera envoyé aux coordonnées postales indiquées lors de l'inscription.